

CONVOCATION

Le Conseil municipal de Charentilly est convoqué le lundi 19 novembre 2012 à 20h30, en séance ordinaire, salle de la mairie.

Ordre du jour :

- Nomination du secrétaire de séance.
- Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil du lundi 15 octobre 2012.
- Vente du bâtiment Claveau 2, rue du Clos Faroux.
- Aménagement du parking rue des Mailleries – rue de l'Espérance, avenant 2 au marché initial Voirie – VRD ; décision modificative budgétaire.
- Aménagement de la rue des Mailleries, programme 2012 Voirie – VRD – avenant 1 au marché initial.
- Comptage des véhicules sur RD 338.
- Aménagement parking rue des Mailleries – rue de l'Espérance, lot 2 - Eclairage public, subvention sollicitée auprès du SIEIL.
- Autorisation donnée au maire de payer les mandats d'investissement, avant le vote des budgets « Principal et Assainissement eaux usées, exercice 2013 ».
- Schéma départemental d'accueil des gens du voyage.
- Comptes-rendus des commissions municipales.
- Comptes-rendus des réunions des EPCI.
- Questions diverses.

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 19 NOVEMBRE 2012

A 20h30

L'an deux mil douze, le dix-neuf novembre à vingt heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni salle de la mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jacques Boullenger, maire.

M. le Maire ouvre la séance à 20 heures 30.

Étaient présents :

Mme Dutertre, 1^{ère} adjointe, M. Lehagre 2^{ème} adjoint, M. Motard 3^{ème} adjoint, Mme Bouin, 4^{ème} adjointe.

M. Guyon, M. Rué, Mme De Sousa, Mme Cheruau, M. Galopin, M. Biard, M. Savard, conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

M. Meichel, conseiller municipal qui a donné procuration à Mme Dutertre, 1^{ère} adjointe.

Mme Lamamy-Lacoste, conseillère municipale qui a donné procuration à M. Savard, conseiller municipal.

M. Hatwell, conseiller municipal qui a donné procuration à M. Biard, conseiller municipal.

Nomination du secrétaire de séance :

Le Conseil municipal au scrutin public nomme Mme Dutertre, 1^{ère} adjointe, secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 15 OCTOBRE 2012.

Le Conseil municipal au scrutin public approuve le compte-rendu.

VENTE DE L'IMMEUBLE JEAN-BAPTISTE CLAVEAU 2, RUE DU CLOS FAROUX, « ANCIENNE ÉCOLE MATERNELLE».

M. le maire présente les points forts du compromis de vente signé le 25 octobre 2012 avec les futurs propriétaires ; la signature de l'acte authentique est prévue, au plus tard, le 25 avril 2013, le montant de la vente étant de 165 500 € net vendeur.

AMÉNAGEMENT DU PARKING, RUE DES MAILLERIES - RUE DE L'ESPÉRANCE – AVENANT 2 AU MARCHÉ INITIAL VOIRIE – VRD – DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE.

M. le maire expose au Conseil municipal qu'un avenant n° 1 a été signé le 23 octobre 2012 pour un montant de 640 € HT portant sur la création de tranchées techniques pose du second candélabre. Cet avenant a été signé en conformité suivant l'autorisation de délégation de signature donnée au maire (avenant inférieur à 5 % du montant HT du marché initial).

M. le maire indique qu'il convient de procéder à deux réajustements de travaux, l'un portant sur le renforcement de l'assise de la plate-forme du parking, celle-ci s'avérant être posée sur un remblai particulièrement vulnérable, pour un montant de 5 878 € HT, le second relatif au terrassement sud du parking et fourniture mise en œuvre de GNT côté rue de l'Espérance pour 1 450,50 € HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et au scrutin public :

Votants	15	Contre	3 (M. Biard, M. Galopin, M. Hatwell)	Pour	11
Abstention	1 (Mme Lamamy-Lacoste)				

Considérant les explications apportées par M. le maire.

- Autorise M. le maire ou ses adjoints délégués à signer l'avenant 2, entreprise GTTP à Vouvray, pour un montant global de 7 328,50 € HT.
- Autorise les modifications budgétaires suivantes :
 - o D 2151-228
Aménagement rue de l'Espérance
Parking Mailleries Espérance + 3 900 €
 - o D 2151-239
Travaux divers de voirie - 3 900 €

AMÉNAGEMENT DE LA RUE DES MAILLERIES, PROGRAMME 2012 VOIRIE – VRD – AVENANT 1 AU MARCHÉ INITIAL.

M. le maire rappelle que lors de la dernière réunion du lundi 15 octobre 2012, le Conseil municipal a autorisé la signature de l'avenant 1 au marché initial pour un montant de 1 713,50 € HT, un surplus de coût relatif à la fourniture et à la mise en œuvre de terre végétale devant être renégocié. L'entreprise Colas a revu sa tarification de 43,20 € HT à 33,20 € HT le m3 de terre mis en forme, ce qui porte le surcoût à 2 523 ,20 € HT.

- Marchés de collecte, tri, traitement des ordures ménagères ; le conseil communautaire du jeudi 20 décembre 2012 votera les tarifs 2013.
- Petite enfance, enfance, jeunesse :
Mmes Bouin et Cherreau évoquent le bilan faisant suite à la rencontre entre les élus, les associations, la CAFIL et le cabinet d'études portant sur le recensement et l'activité des acteurs dans le cadre d'un projet territorial.

Syndicat d'adduction en eau potable de Semblançay :

M. Motard revient sur la demande du Préfet de regrouper les syndicats riverains fonctionnant sur le territoire communautaire. Un audit est en cours.

QUESTIONS DIVERSES.

Information sur les marchés souscrits :

Rue du Moulin Moreau – Impasse du Moulin Moreau – aménagement de l'accès sur le domaine public pour un montant de 674,38 € HT signé le 16 novembre 2012 entreprise GTTP à Vouvray.

Nouvelle école :

M. Lehagre informe le Conseil municipal qu'au vu de l'état annuel des consommations électriques enregistrées au point de distribution stade municipal + école, il y a lieu de ramener de 204 Kva à 78 Kva la puissance souscrite au compteur.

Après accord du Conseil municipal, M. Lehagre est chargé de la demande auprès d'EDF.

Repas des Aînés :

Mme Bouin indique que le traditionnel « Repas des Aînés » se déroulera le dimanche 16 décembre 2012 au Bistrot de la Bulle route départementale 938 à Charentilly.

Concours des villages fleuris :

Mme Bouin indique qu'au titre de l'année 2012 «Concours des villages fleuris », notre commune placée au sein des communes de 1 000 à 3 000 habitants a obtenu la place de 16^{ème} sur 31 participantes.

Sans autre question, M. le maire lève la séance à 21 heures 40'.

**Jacques BOULLENGER,
Maire.**